

RENFORCER LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES PAR LE BIAIS DE LA COOPÉRATION ET DES DÉBATS INTERNATIONAUX

2

APPUYER L'INSTRUMENT FORESTIER

En mai 2007, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a adopté l'Instrument non juridiquement contraignant pour tous les types de forêts, connu communément sous le nom d'« Instrument forestier », comme moyen de stimuler la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de mettre en évidence les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts.

Depuis lors, FAO Forêts s'est attaché à renforcer la capacité des pays en développement à mettre en œuvre l'Instrument forestier et à communiquer les résultats.

Une approche systématique de la mise en œuvre de l'Instrument forestier a été testée au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines avec le soutien de la FAO et le financement du Gouvernement allemand. L'approche comprenait la sensibilisation et une évaluation participative des mesures de l'Instrument. Elle a culminé, dans chaque pays, dans un consensus national sur les domaines prioritaires pour le renforcement des progrès vers la gestion durable des forêts, comme l'application plus rigoureuse des réglementations forestières, le financement de la gestion durable des forêts et l'assurance d'avantages communautaires. Les évaluations participatives comprenaient aussi des inventaires exhaustifs d'initiatives forestières en cours dans le pays, permettant de mettre davantage l'accent sur les domaines prioritaires identifiés, y compris le soutien des bailleurs de fonds.

L'approche pilote a montré l'utilité de l'Instrument forestier comme cadre stratégique fondamental pour le secteur forestier et comme base pour le suivi des progrès vers la gestion durable des forêts, les programmes forestiers nationaux servant de plates-formes pour sa mise en œuvre. Elle a aussi contribué à renforcer la crédibilité des processus de politique forestière.

Sur la base de cette expérience, la FAO, en collaboration avec le Secrétariat du FNUF,

a renforcé la capacité de 60 autres pays en développement à mettre en œuvre l'Instrument forestier et à communiquer les progrès réalisés au FNUF.

LE GROUPE DE RÉFLEXION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

La Semaine de la forêt de la région Asie-Pacifique, qui s'est déroulée à Beijing en 2011, s'est distinguée, entre autres, par le lancement du Groupe de réflexion de la politique forestière de la région Asie-Pacifique. L'idée est née dans la région pour compenser l'absence notable d'une « voix Asie-Pacifique » dans les débats mondiaux sur les politiques forestières, et pour donner suite à la ferme opinion que la région devrait jouer un rôle moteur plutôt que réactif dans les décisions sur la politique forestière prises au niveau international.

La FAO a fourni un soutien technique au processus qui a donné lieu au Groupe de réflexion. Des consultations d'experts à Manille, Philippines, ont aidé à faire du concept une réalité plus formelle en définissant l'objectif de l'initiative et sa structure potentielle. Un des buts clés du Groupe est de multiplier au maximum les avantages du partage d'expériences et

— “ —

TRENTE DES SPÉCIALISTES DES POLITIQUES FORESTIÈRES LES PLUS BRILLANTS ET CHEVRONNÉS ONT ÉTÉ INVITÉS À DEVENIR MEMBRES FONDATEURS ET LA RÉPONSE A ÉTÉ UNANIMEMENT POSITIVE.

— ” —

d'évaluations: il est courant que des éléments des politiques forestières d'un pays soient adaptables à d'autres, mais bien trop souvent ces opportunités sont négligées et beaucoup de temps précieux est perdu à « réinventer la roue ».

Trente des spécialistes des politiques forestières les plus brillants et chevronnés ont été invités à devenir membres fondateurs du Groupe de réflexion et la réponse a été unanimement positive. Le Groupe de réflexion dispose maintenant d'un important capital intellectuel et des efforts sont entrepris pour assurer un soutien financier à son travail.

Le premier produit tangible du Groupe de réflexion forestier de la région Asie-Pacifique sera la préparation d'une série de documents d'orientation, en commençant par une analyse des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (connue comme Rio+20) et de leurs implications pour le secteur forestier dans la région Asie-Pacifique. À cet égard, le Groupe de réflexion produira des études plus détaillées sur les politiques de multiples pays et dispensera une formation aux analystes régionaux de la politique forestière et une assistance « à la demande » en matière de politique nationale.

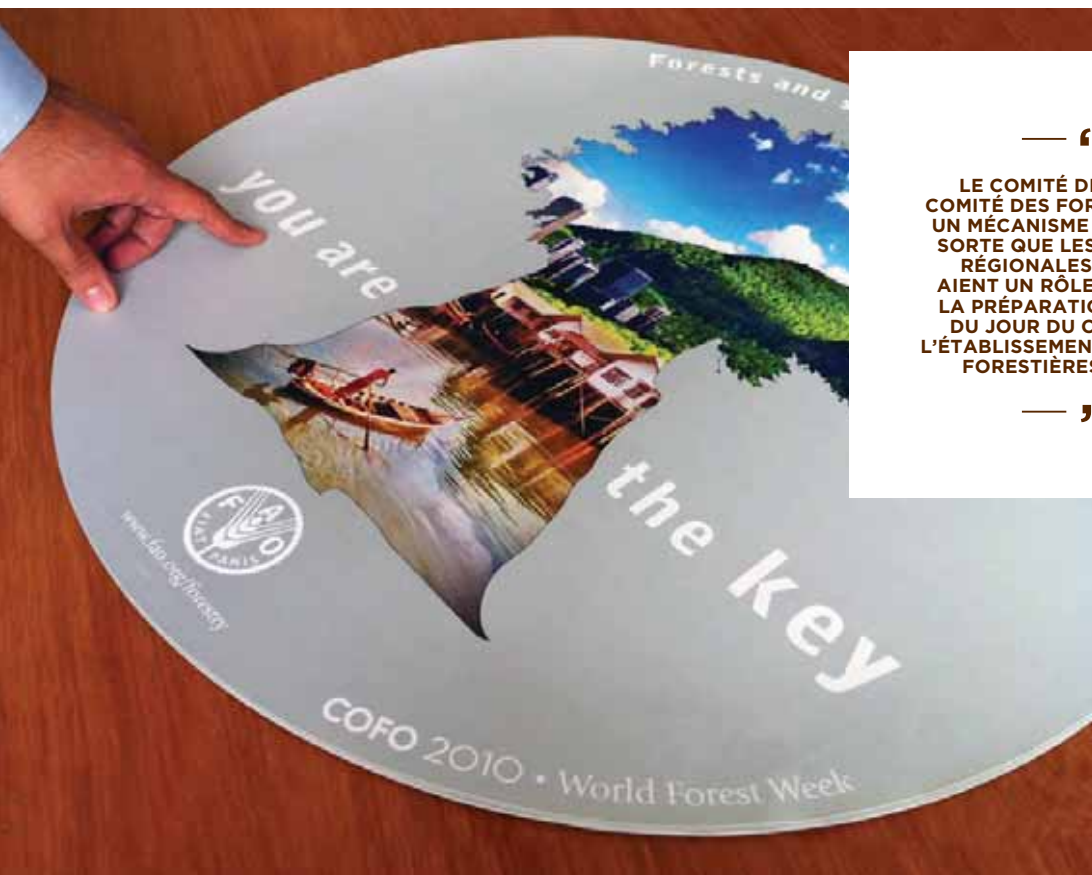
RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LES ORGANES STATUTAIRES FORESTIERS

Les Commissions régionales des forêts (CRF) et le Comité des forêts de la FAO (COFO) ont continué à servir de forums principaux pour les débats régionaux et mondiaux sur des questions forestières pendant l'exercice biennal. La vingtième session du COFO s'est tenue en octobre 2010; elle a attiré plus de 640 participants, qui ont pu aussi prendre part à plus de 30 événements de la Semaine mondiale de la forêt. Cette session du COFO a pris des décisions d'une grande portée, y compris certaines qui ont façonné les programmes des réunions successives des CRF.

Toutes ces commissions se sont rencontrées au cours de 2011-2012, avec des sessions en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et au Proche-Orient tenues conjointement avec les semaines de la forêt. La session dans la région Asie-Pacifique, qui a compté plus de 1 500 participants, a été particulièrement déterminante.

L'un des défis pour la FAO est de permettre aux différents organes statutaires de travailler de concert de façon à maximiser les avantages que procure l'Organisation à ses membres. Dans cet esprit, le Comité directeur du COFO a élaboré un mécanisme pour faire en sorte que les CRF aient un rôle majeur dans la préparation de l'ordre du jour du COFO et l'établissement des priorités forestières de la FAO. Ce mécanisme vise aussi à tenir chaque commission régionale au courant des recommandations et priorités des autres pour pouvoir en profiter de manière synergique. L'ordre du jour de la vingt et unième session du COFO a été établi de cette façon.

Pour mieux harmoniser le travail des différents organes, les dernières sessions des CRF ont été organisées de façon à coïncider non seulement avec le COFO mais aussi avec les conférences régionales respectives de la FAO. Les forêts faisaient partie de l'ordre du jour de toutes les conférences régionales, soit comme élément des rapports des commissions régionales techniques soit comme point spécial de l'ordre du jour; la Conférence régionale pour l'Europe a examiné le thème des forêts pour la première fois dans son histoire. Cette coordination améliorée entre les différents organes statutaires de la FAO est un pas important vers la mise en œuvre de la nouvelle structure de la gouvernance de l'Organisation et renforce la transparence de son opération.



— “ —

**LE COMITÉ DIRECTEUR DU
COMITÉ DES FORÊTS A ÉLABORÉ
UN MÉCANISME POUR FAIRE EN
SORTE QUE LES COMMISSIONS
RÉGIONALES DES FORÊTS
AIENT UN RÔLE MAJEUR DANS
LA PRÉPARATION DE L'ORDRE
DU JOUR DU COFO ET DANS
L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS
FORESTIÈRES DE LA FAO.**

— ” —